

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/10/2020

Dossier complet le :

07/10/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0237

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Stone Hedge Promotion

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Marine Rondard

RCS / SIRET

8 3 8 4 1 5 5 4 5 0 0 0 1 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement).	Le projet sera soumis à Enregistrement au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1, 2662-2 et 4331 de la nomenclature des ICPE et à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA. Le ou les dossiers nécessaires seront réalisés par l'exploitant et déposés auprès des services de l'État.
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .	L'emprise au sol du bâtiment projeté sera de 12 640 m <sup>2</sup> environ sur une parcelle de 31 100 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un entrepôt d'environ 11 855 m<sup>2</sup> sur un terrain de 31 100 m<sup>2</sup> actuellement occupé par d'anciennes parcelles agricoles non exploitées.

L'entrepôt sera constitué :

- De 3 cellules de stockage, dont une de produits dangereux (inflammables) ;
- D'un bloc de bureaux en R+1 accolé à l'entrepôt ;
- De quais PL ;
- De places de stationnement PL et VL ;
- D'aires de circulation faisant le tour du bâtiment ;
- De locaux techniques, d'un local de charge et d'un local sprinkler auquel sera adjoint une cuve de sprinklage ;
- De bassins destinés à la gestion des eaux pluviales de toiture. Il est à noter que des turbosiders enterrés seront également mis en œuvre pour la gestion des eaux de voirie et d'incendie.

Aucun travaux de démolition ne sera nécessaire sur site.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet prendra place en bordure de la zone d'activités de la ZAC du Sagnon, actuellement en plein développement et situé au Nord du centre de la commune de Graveson.

L'entrepôt servira à du stockage de marchandises et matériels agricoles comprenant des produits combustibles, inflammables, des plastiques, des pneumatiques, des supports de culture, etc. destinés au marché local.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux nécessaires à la construction du site s'étaleront sur plusieurs mois.

le creusement de bassins et de tranchées pour les turbosiders générera des déblais.

Ceux-ci seront réemployés autant que possible dans le cadre du projet, notamment pour assurer la surélévation du bâtiment, rendue nécessaire par un contexte de zone inondable.

En comparaison de son état actuel, le terrain sera imperméabilisé pour partie, nécessitant la mise en place de réseaux de collecte des eaux pluviales afin de limiter les ruissellements en dehors du site.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de l'installation sera menée selon les pratiques courantes pour ce type d'établissement. Le stockage y sera ainsi essentiellement réalisé en racks ou en étagères, et concernera des produits destinés aux professionnels agricoles. Certains présenteront des risques (liquides inflammables ou produits dangereux pour l'environnement).

Ces produits seront stockés dans des conditions assurant la sécurité de l'exploitation : rétention pour les stocks de liquides, limitation de la hauteur de stockage, signalisation et surveillance de l'état des stocks seront ainsi assurés.

Le bâtiment sera entouré par une voirie périphérique dédiée aux PL, permettant une circulation à sens unique de ces derniers autour du bâtiment. Le chargement et le déchargement sera réalisé sur des quais dédiés n'empiétant par sur la voirie.

L'installation permettra la réception, le stockage, le magasinage, la préparation de commandes et l'expédition des marchandises.

Des aménagements paysagers périphériques sont également prévus (arbres, haies, arbustes, etc.), ainsi qu'un système de gestion des eaux évitant tout risque de pollution par prétraitement des eaux de ruissellement de voirie avant leur rejet.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet des procédures suivantes :

- Dossier de demande d'enregistrement au titre du Code de l'Environnement pour les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1, 2662-2 et 4331 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- Demande de permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise bâtie	12 640 m <sup>2</sup>
Surface de la cellule 1a	3 002 m <sup>2</sup>
Surface de la cellule 1b (liquides inflammables et produits dangereux)	3 002 m <sup>2</sup>
Surface de la cellule 2	5 612 m <sup>2</sup>
Surface local de charge	199 m <sup>2</sup>
Surface des bureaux	500 m <sup>2</sup> (250 m <sup>2</sup> par niveau)
Surface de voirie	10 680 m <sup>2</sup>
Surface des bassins	1 500 m <sup>2</sup>
Surface des espaces verts	6 080 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 3 ° 5 3 ' 0 2 " 4 Lat. 4 ° 4 6 ' 5 3 " 4

Établissement  
STONEHEDGE  
Rue de la roche taillée  
13690 Graveson

Parcelle 000 AA 304  
(superficie 31 100 m<sup>2</sup>)

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 380 m à l'Ouest environ. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 Plaine de Terrefort (identifiant : 930020215).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc le plus proche se situe à 7 km au Sud. Il s'agit du Parc naturel Régional des Alpilles (identifiant : FR8000046)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de l'agglomération Terre de Provence n'est pas doté de son propre (PPBE). Cependant, le département des Bouches du Rhône est couvert par le PPBE de l'État portant sur les voies autoroutières, routières et ferroviaires majeures. Ce PPBE (3eme échéance et a été approuvé le 30 juillet 2019. Le site est proche de la D570N (route d'Avignon) à 200 m à l'Ouest et d'une voie ferré à 400 m à l'Ouest, figurant sur les cartes de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à 600 m à l'Est environ du site inscrit du massif de la montagnette (identifiant : 4416.49000). Aucun élément patrimonial remarquable (ou zone de protection autour de ceux-ci) n'est présent à moins de 2,5 km du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été décelée dans l'inventaire des bouches du Rhône d'avril 2019 ou dans le PLU communal.  Une mission de délimitation de zones humide est prévue dans le cadre du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est dans le périmètre du PPRi de la basse vallée de la Durance approuvé le 12 avril 2016. La révision de ce document a été prescrite le 7 août 2018 et a fait l'objet d'une enquête publique dont le rapport de conclusions a été délivré le 2 août 2019.  Le projet est situé dans la zone d'aléa fort R2.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site BASIAS est identifié au droit de l'installation voisine d'ID LOGISTICS, mais aucun site BASIAS n'est identifié au droit du terrain.  Aucun site BASOL n'est identifié sur la commune de Graveson.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 3,3 km au Nord (Site Natura 2000 Directive Oiseaux de La Durance (identifiant : FR9312003))
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à environ 3 km au Nord-Ouest

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des contraintes présentées par les sols, des solutions de confinement enterrées des eaux seront privilégiées, limitant le volume de déblais nécessaires. Le bâtiment sera en outre surélevé.  L'utilisation sur site des terres déblayées sera privilégiée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prendra place sur un ancien terrain agricole aujourd'hui non exploité. Ce terrain ne fait l'objet d'aucune protection réglementaire et le SCoT n'identifie pas de corridors écologiques sur ce secteur. En tant que terrain agricole, il est considéré comme un support de continuités écologiques locales, mais son positionnement, cerclé au Nord et Sud par des zones de type industrielles, limite son intérêt écologique.  Un diagnostic écologique est projeté dans le cadre du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement classé comme terrain agricole.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation ICPE la plus proche est celles d'ID logistics au Sud. Il s'agit d'un entrepôt logistique soumis à Autorisation (non seveso) n'étant pas classé au titre d'activités mettant en œuvre des produits dangereux. On note la présence d'une station de pompage Pipeline Méditerranée-Rhône à moins de 50 m du site. Aucune servitude n'est prévue au titre du PLU.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation (PPRi de la basse vallée de la Durance) Risque sismique de niveau 3 (modéré) Potentiel radon faible Aléa moyen de retrait/gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'un projet de plateforme logistique, celui-ci sera susceptible de générer du trafic sur le secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls bruits susceptible d'être émis seront ceux des PL et VL circulant sur le site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les espaces de circulation extérieurs seront éclairés. Une optimisation des espaces éclairés (en surface comme sur des horaires définis) permettra néanmoins de limiter l'impact de l'installation.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'installation ne comprendra aucun dispositif de combustion ou susceptible d'engendrer des rejets atmosphériques. Les seuls rejets seront liés à ceux des véhicules.</p> <p>En phase chantier, des poussières pourront être émises par les circulations des engins et véhicules ainsi que par les opérations de remblaiement et de terrassement. Cet impact sera cependant par nature ponctuel et local.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'installation sera susceptible d'engendrer des rejets de type sanitaire ainsi que des eaux de ruissellement de toiture et de voirie.</p> <p>Les eaux de voirie seront traitées par séparateur d'hydrocarbures avant leur rejet, tandis que les eaux sanitaires seront rejetées au réseau. Les eaux de toiture seront collectées à part et ne seront pas susceptibles d'être souillées.</p> <p>En phase chantier, les seuls rejets seront de type sanitaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement de l'installation ne nécessite aucune consommation de produits liquides et n'engendrera la production et le rejet d'aucun effluent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets seront produits dans le cadre du fonctionnement courant de l'installation : emballages, déchets de bureau, produits d'entretiens, bois de palette, etc. Ces déchets seront stockés dans des bacs, bennes ou poubelles en attente de leur enlèvement par des prestataires agréés.</p> <p>L'installation ne comprendra cependant aucune activité de production générant des déchets.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Graveson n'est pas couverte par un arrêté définissant des zones de présomption de patrimoine archéologique sur son territoire.  Aucun site ou bâtiment inscrit ou classé ne se trouve en outre sur ou à proximité immédiate du site. Celui-ci se trouve également en dehors de toute zone de protection établie autour de monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est historique agricole mais n'est plus exploité à ce jour. Un usage de type industriel conduira à une modification de son usage actuel.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'étude des avis de l'autorité environnementale sur les examens au cas par cas délivrés depuis 2019 à Graveson a permis d'identifier un projet d'entrepôt logistique porté par la société FINANCIERE ID, au Sud de l'entrepôt ID LOGISTICS existant et jouxtant le projet de la société STONEHEDGE.

Ce projet n'a pas donné lieu à une évaluation environnementale.

Sa principale incidence pouvant être cumulée avec le projet de la société STONEHEDGE est celle sur le trafic. Le projet FINANCIERE ID générera un trafic d'environ 60 VL et 50 PL par jour, soit moins de 1 % du trafic actuel sur la D570N. L'augmentation du trafic sera donc faible.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet sera construit selon les prescriptions des arrêtés ministériels des rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement applicables.

En particulier, l'ensemble des eaux susceptible d'être polluées (eaux de voirie) seront collectées à part et traitées par des séparateurs d'hydrocarbures avant rejet à débit régulé au milieu naturel.

Tout écoulement accidentel survenant au sein des cellules de stockage sera en outre collecté et pourra être confiné dans des turbosiders enterrés.

Les nuisances lumineuses seront limitées par des choix d'éclairage adaptés aux horaires de fonctionnement de l'installation.

Les déchets produits seront triés à la source, stockés dans des contenants adaptés et évacués par des prestataires en privilégiant les filières de recyclage.

En phase travaux, les opérations seront exclusivement conduites en journée, limitant les impacts lumineux et sonores.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La conduite d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire pour ce projet.

Celui-ci prend place sur un terrain agricole non exploité et sur lequel aucun élément patrimonial remarquable n'a été identifié. Il n'est de plus affecté par aucune zone de protection et ne présente à l'échelle du territoire aucun rôle établi dans la circulation des espèces.

Son impact en exploitation sera en outre limité : l'installation ne comprendra aucun process de combustion et ne nécessitera l'emploi d'aucun produit dangereux pour assurer son bon fonctionnement. Les seuls impacts notables sont ceux liés au trafic (émissions atmosphériques, nuisances), limités par un contexte industriel, des espaces de circulation suffisant sur site pour éviter tout stationnement en dehors de celui-ci, ainsi que des infrastructures routières importantes à proximité.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LYON

le,

7 octobre 2020

Signature

